Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 085-268502382-20250226-2025_005-DE

<u>DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2025-005 7-1

Nombre de Membres en exercice : 11 présents : 9 votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le mercredi dix-neuf février 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger GABORIEAU.

<u>PRÉSENTS</u>: M. Roger GABORIEAU, Mmes Laura BABU, Martine GRATTON, Sophie IDIER, Annie JOYAU, Dominique PASQUIER, Marie RABILLER et MM. Dominique LOISY, Dominique PERRAUDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS: Mmes Alexandra SIRET (pouvoir donné à Sophie IDIER), Jeanine FOURNIER (pouvoir donné à Roger GABORIEAU),

ASSISTENT: M. Philippe BOUDEAU (Directeur), Dominique CHUPIN (Médecin Coordonnateur).

OBJET: Affectation du résultat 2024 (CCAS – M.57)

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de se prononcer sur l'affectation de résultats de l'année 2024.

- Considérant que le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement présente un excédent de
 + 24 347,61 €
- Considérant que le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement présente un excédent de + 9 229.92 €.
- Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'année 2024 au compte 1068 du budget primitif 2025.

L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2025 est de + **24 347,61** € et l'excédent d'investissement à reporter au compte 001 est de + **9 229,92** €.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le report des résultats de l'année 2024 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2025 est de + 24 347,61 €
- et l'excédent d'investissement à reporter au compte 001 du Budget Primitif 2025 est de + 9 229,92 €.

Le Président, Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger Gaborieau Date de signature : 10/03/2025 Qualité : Président du CCAS Lucs sur Boulogne